



## Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2025

---

### Présents :

Florence VILNAT, Éric ADER, Véronique POIRIER, Guillaume SAUVE, Aurélie ROIG,  
Charlène MOUSSET, Nicolas PRUD'HOMME

### Absents excusés :

FROMANGER Muriel (procuration ADER E.)  
PERROT Daphné (procuration MOUSSET C.)  
THILLIEZ P. (procuration VILNAT F.)  
GORR M.A (procuration POIRIER V.)  
CHABRILLAT Laurent (procuration SAUVE G.)  
KULIK François

Monsieur Serge FONTAINE, le Maire, préside ce conseil municipal.

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h07, elle a été levée à 20h57.

Secrétaire de séance : Eric ADER

---

Messieurs FONTAINE & ADER présentent et remercient Monsieur Gimenez, Conseiller aux Décideurs Locaux, qui est venu pour donner des informations complémentaires si besoin auprès des membres du conseil municipal présents.

Une délibération supplémentaire est à voter ce jour sur demande de la Trésorerie pour les créances de non-valeurs. Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil municipal. Le conseil municipal valide cette demande.

### **Ordre du jour :**

#### **1. APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS**

#### **2. APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **3. DÉLIBÉRATIONS :**

- État récapitulatif des élus
- Compte Financier Unique (CFU) 2024
- Affectation de résultat 2024
- Vote des taxes communales 2025
- Fongibilité des crédits -> Virement de crédits budgétaires
- Présentation et vote du budget prévisionnel 2025
- Subvention associations

#### **4. QUESTIONS DIVERSES**



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL  
27120

## 5. CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

### Ordre du jour :

#### 1. APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

#### 2. APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL

Contre 0

Abstention 0

Pour 13

Dont 5 procurations

#### 3. DÉLIBÉRATIONS

- État récapitulatif des élus pour l'année 2024 :

##### INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

FONCTION	TAUX APPLIQUÉ	MONTANT MENSUEL BRUT
Maire	51,60%	2121,03
1er Adjoint	19,80%	813,88
2ème Adjoint	19,80%	813,88
3ème Adjoint janvier à avril 2024	19,80%	813,88
4ème Adjoint	19,80%	813,88

### Le conseil délibère :

Contre 0

Abstention 0

Pour 13

Dont 5 procurations

- Compte Financier Unique (CFU) 2024

Présentation du bilan 2024 en fonctionnement et investissement par Monsieur ADER, adjoint au maire et chargé des finances :



**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**  
27120

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B1</b>

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	507 972,39	1 068 744,00	1 576 716,39
	Recettes réalisées (1)	B	235 438,78	1 200 728,59	1 436 165,35
	Restes à réaliser	C	19 724,00	0,00	19 724,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	424 835,48	1 252 267,39	1 677 102,87
	Dépenses réalisées (1)	E	317 548,90	975 901,49	1 293 448,39
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les litres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-82 110,14	224 827,10	142 716,96
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-83 138,91	183 523,39	100 386,48
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent déficit	G + H	-165 247,05	408 350,49	243 103,44
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	19 724,00	0,00	19 724,00
Résultat cumulé	Excédent déficit	G + H + I	-145 523,05	408 350,49	262 827,44

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le conseil municipal délibère (sans le vote de Monsieur le Maire qui s'est absenté) :

Contre 0

Abstention 0

**Pour 12**

Dont 5 procurations

- o Affectation de résultat 2024 :

Après avoir entendu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024.

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de 2024 et constatant les résultats suivants :



**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**

27120

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	CLOTURE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 83 136,91 €		- 82 110,14 €	- 165 247,05 €	19 724,00 €	19 724,00 €	- 145 523,05 €
FONCT	322 457,30 €	138 933,91 €	224 827,10 €	408 350,49 €			408 350,49 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>	416 373,68 €	Comprends le résultat du ccas de 8023,19
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	145 523,05 €	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	270 850,63 €	
<b>Total affecté au c/ 1068 :</b>	145 523,05 €	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 8

Suffrages exprimés : 13

dont 5 procurations

Pour mémoire CA 2024		BP 2025	
investissement	- 165 247,05 €	investissement ligne 001 (DEP)	165 247,05 €
fonctionnement	408 350,49 €	fonctionnement ligne 002 (REC)	270 850,63 €



**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**  
 27120

o **Vote des taxes communales 2025**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité, ne votent pas d'augmentation sur les taxes et valident les taux de références comme ci-dessous :

Taxes	Taux référence
	2025
TFB	45,35
TFNB	50,27
Taxe habitation	10,03

**FINANCES PUBLIQUES** COMMUNE : 343 HOULBEC COCHEREL N° 1258 COM (1)  
 ARRONDISSEMENT : 27 EVREUX TAUX  
 TRÉSORERIE OU SGC SGC DES ANDELYS FOL  
 2025

**ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025**

**I - RESSOURCES FISCALES DOIT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2025**

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence (col 4 x col 2) 2025	Taux votés 2025	Produits attendus (col 4 x col 6) 2025
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 400 929	45,35	113,82	1 437 000	651 680	45,35	651 680
Taxe foncière non bâties (TFNB)	52 308	50,27	109,63	53 200	26 744	50,27	26 744
Taxe d'habitation (TH)	457 920	10,03	48,98	418 600	41 986	10,03	41 986
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	720 410		720 410

Majoration de taxe d'habitation (MTHS)

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col 4 x col 2 x col 6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col 4 x col 6 x taux TH voté 2025)
	1	2	3	4	5	6	7
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)

Taxes	Produit total soustra	Taux proportionnels (col 2 x col 9)
	8	10
Taxe foncière bâties (TFB)	720 410	0,640000
Taxe foncière non bâties (TFNB)	720 410	0,640000
Taxe d'habitation (TH)	720 410	0,640000
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	

**II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2025**

TVA	IFER / PYLONES	TASCOV	TAFNB	Allocations compensatoires	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	c			2 420	0	0	-41 440	11
								-39 020

**III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2025**

Produits attendus des ressources à taux voté (col 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
720 410	-39 020	681 390

Le 18 MARS 2025  
 Pour la Direction des Finances Publiques.  
 BRUNO MAUCHAUFFEE

Le 23/03/2025  
 Pour la Préfecture.  
 Pour la Commune.

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taxes.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**

27120


**FINANCES PUBLIQUES**

COMMUNE : 343 HOULBEC COCHEREL  
 ARRONDISSEMENT : 27 EVREUX  
 TRÉSORERIE OU SGC : 8GC DES ANDELYS

N° 1259 COM (2)  
 TAUX  
 FDL  
 2025

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025**

**1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS**

Taxe foncière bâtie :

- a Personnes de condition modeste 235
- b Baux à réhabilitation, OPPV, Mayotte 0
- c Locaux industriels 0
- d Logements sociaux et longue durée 0

Taxe foncière non bâtie 2 185

Taxe d'habitation :

- a Dotations pour perte de THLV >>>
- b Mayotte >>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a Résidences secondaires et assimilées 418 600
- b Logements vacants soumis à la THLV >>>
- c Bases dégrivées hors locaux vacants 46 241
- d Bases dégrivées locaux vacants >>>
- e Bases dégrivées majo THS >>>

**2. BASES EXONÉRÉES**

Taxe foncière bâtie :

- a Par le conseil municipal 0
- b Par la loi 12 578

Taxe foncière non bâtie :

- a Par le conseil municipal 0
- b Par la loi (terres agricoles) 7 922
- c Par la loi (autres) >>>

Cotisation foncière des entreprises :

- a Par le conseil municipal >>>
- b Par la loi >>>

**3. BASES DE TAXE D'HABITATION**

- a Résidences secondaires et assimilées 418 600
- b Logements vacants soumis à la THLV >>>
- c Bases dégrivées hors locaux vacants 46 241
- d Bases dégrivées locaux vacants >>>
- e Bases dégrivées majo THS >>>

**4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES**

- a Éoliennes et hydroliennes >>>
- b Centrales électriques >>>
- c Centrales photovoltaïques >>>
- d Centrales hydrauliques >>>
- e Centrales géothermiques >>>
- f Transformateurs électriques >>>
- g Stations radioélectriques >>>
- h Installations gazières et autres >>>
- i Taxe sur les pylônes >>>

**5. RÉFORMES FISCALES**

- a TVA prév (compensation TH) >>>
- b TVA prév (comp. CVAE) 0
- c Coefficient correcteur 0,932873
- d Taux FB commune 2020 22,72
- e Taux FB département 2020 20,24

**6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX**

**6.1. TAUX PLAFONDS**

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau		Taux plafonds de 2025		Taux des EPCI de 2024		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col 13 - col 14)	
	national	départemental	11	12	13	14	15	16
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	48,94	122,35	122,35	122,35	122,35	122,35	122,35
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	52,41	131,03	131,03	131,03	131,03	131,03	131,03
Taxe d'habitation (TH)	23,88	19,91	59,70	59,70	59,70	59,70	59,70	59,70
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

**6.2. DIMIUTION SANS LIEN** année antérieure à 2025 au titre de laquelle :

- a la dimiution sans lien a été appliquée >>>
- b les taux précédemment connus sans lien ont été augmentés >>>

**6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH**

- a T. moy 75% départemental 8,85
- b Taux maximum de la majo >>>

**6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE**

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

- a National >>>
- b Communal >>>

Taux maximum :

- a Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
- b Taux maximum de la majoration spéciale >>>

Taux de CFE perçus en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique : 23,64

Contre 0	Abstention 0	Pour 13
----------	--------------	---------

Dont 5 procurations

o Fongibilité des crédits -> Virement de crédits budgétaires

Monsieur ADER, Adjoint au Maire et chargé des Finances, informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par délibération du conseil municipal en date du 07/12/2022 la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

- Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :
- Autoriser M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.
  - Donner tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à



## MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

- Donne tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Contre 0

Abstention 0

Pour 13

Dont 5 procurations

o Présentation et vote du budget prévisionnel 2025

Monsieur ADER propose d'adopter le budget primitif 2025 de la commune, arrêté en dépenses et recettes conformément au tableau ci-dessous, présentant chapitre par chapitre, le budget 2025 :

## FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

011	Charges générales	487 056,91
012	Charges de personnel	524 000,00
014	Atténuation de produits	1 922,00
65	Autres charges de gestion cour	143 342,00
66	Charges financières	10 000,00
67	Charges spécifiques (673)	500,00
681	Provision Créances	500,00
68/042	Dotations amortissements	22 091,00
023	Virement à la sect. invest	199 110,72
68/68	Créances	
	<b>TOTAL DEP FONCT :</b>	<b>1 388 522,63</b>

### RECETTES

013	Atténuation de charges	24 000,00
70	Produits services	93 650,00
73	Impôts et taxes	106 000,00
731	Fiscalité locale	681 390,00
74	Dotation participation	189 632,00
75	Autres produits	23 000,00
76	Produits financiers	
77	Produits except	
78	Reprise sur provision (créance)	
002	Excédent reporté	270 850,63
	<b>TOTAL REC FONCT :</b>	<b>1 388 522,63</b>



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL  
27120

INVESTISSEMENT

001	Déficit reporté	165 247,05	001	Excédent reporté	0,00
16	Emprunt remb en capital	98 243,00	021	Virement de la section de fonct	199 110,72
20	Immo incorporelles	27 000,00	024	Produits de cession	19 024,00
21	Immobilisations	237 682,93	10	Dotation (hors 1068)	
23	Travaux en cours		1068	Affectation résultat	<b>145 523,05</b>
			13	Subventions	56 349,80
23	Immobilisations en cours	13 925,59	16	Emprunts	100 000,00
			28 /040	Amortissements immobilisations	22 091,00
			13	RAR déjà intégrés dans le ch.13	
	<b>TOTAL DEP INVEST :</b>	<b>542 098,57</b>		<b>TOTAL REC INVEST :</b>	<b>542 098,57</b>

Contre 0

Abstention 0

Pour 13

Dont 5 procurations

- o Subvention associations :

Monsieur le Maire et Monsieur ADER, Adjoint aux finances proposent aux membres du Conseil Municipal le vote des subventions détaillées ci-dessous :

Voici les votes des subventions pour les associations en 2025 :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025

	Subventions accordées 2025
École Jacques Destiné	<b>5000</b>
Comité des fêtes	<b>2500</b>
Association Jacadi Destiné	<b>1300</b>
ASCHC Gymnastique	<b>500</b>
ARPEGE école de musique	<b>400</b>
ESVE Athlétisme	<b>250</b>
Club des Nageurs de Pacy sur Eure et ses Environs CNPE	<b>200</b>
FAIE CFA Apprentissage Val de Reuil	<b>150</b>
Judo Saint Marcel	<b>150</b>
Accord Eure Chorale Pacy sur Eure	<b>100</b>
Amicale des sapeurs-pompiers de Pacy sur Eure	<b>100</b>
Amicale pongiste de Pacy sur Eure	<b>100</b>



## MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

Association Collectif Eco-Veille Environnement CEVE	100
banque Alimentaire de L'Eure	100
Croix-Rouge Gaillon-Vernon	100
Karaté Pacy sur Eure	100
LES RESTAURANTS DU CŒUR	100
Secours catholique Pacy sur Eure	100
SPA Évreux	100
CFA Evreux	50
FRANCE ALZHEIMER et maladies apparentées	50
Les paniers d'Houlbec	50
MFR de Bernay	50
RAIO CIE école arts du cirque et danse à Jouy sur Eure	50
Un temps pour ÊTRE	50
Vélo club pacéen	50
AVPHC	200
<b>total BUDGET</b>	<b>12000</b>

Le conseil délibère à l'unanimité :

Contre 0

Abstention 0

Pour 13

Dont 5 procurations

- Crédit non valeurs (demande de la Trésorerie)

Le recouvrement de certains produits communaux concernant les années 2018/2020 au profit du budget principal n'a pu être obtenu pour des causes diverses mentionnées dans les états transmis par le Service de Gestion Comptable. Ces états sont tenus à votre disposition.

Le montant de ces créances irrécouvrables s'élève à : 327.42 €

Il est donc demandé de bien vouloir décider l'ordonnancement au profit de M. le Comptable Public des sommes admises en non-valeurs, qui seront imputées sur les crédits ouverts au budget 2025 aux imputations suivantes :

Budget principal :

Chapitre 65, article 6541, pour 327.42 €

Contre 0

Abstention 0

Pour 13

Dont 5 procurations

## 4. QUESTIONS DIVERSES :

Licence IV : Monsieur le Maire explique que c'est toujours en attente. Une proposition de loi a été déposée par l'Assemblée Nationale sur ce sujet. C'est une information à étudier, monsieur le maire reste sur ce dossier.



**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**

27120

**Arrêté pour retrait de délégation d'un adjoint :**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un arrêté a été pris ce jour et envoyé en préfecture pour le retrait de délégations d'un adjoint pour diverses raisons qui nuisaient à l'accomplissement de ses missions et à la crédibilité du conseil municipal.

**5. CLOTURE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président de la séance clôture le Conseil Municipal, la séance est levée à 20h57.